



se-unsa.org

Déclaration liminaire du SE-Unsa - CAPD du 19 mars

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD

Ça y est. Nous y sommes. Nous vivons la dernière CAPD « avancements accélérés ». Il n'est pas nécessaire que nous développiions à nouveau notre opposition à la loi de transformation de la fonction publique qui supprime une grande partie des compétences des CAP.

Ce n'est pas le novlangue des communicants du gouvernement qui va changer quoi que ce soit. « Densifier » le dialogue social, le rendre plus « stratégique », tout cela ne veut rien dire.

Pour le SE-Unsa, la réalité est tout autre : il s'agit essentiellement de supprimer la transparence dans les opérations de carrière. Dit comme cela, c'est moins reluisant. L'objectif caché serait-il de passer sous silence les incongruités et les bizarreries que nous n'avons pas manqué de relever ces dernières années concernant les appréciations professionnelles données aux collègues, ces étiquettes, parfois infamantes, qui leur sont collées et qui peuvent laisser des traces indélébiles.

Il convient de se poser les bonnes questions : une évaluation professionnelle, à quoi ça sert ?

Pour le SE-Unsa, l'évaluation doit être formative sur l'ensemble de la carrière, au service de la réussite des élèves, mais aussi des aspirations individuelles des personnels. Au-delà de la transmission de la grille de rendez-vous carrière, qu'est-ce qui est mis en place pour permettre à nos collègues d'entrer dans une véritable démarche de développement professionnel, quel programme de formation personnalisé leur est proposé ?

Concernant les recours, à notre connaissance, la CAPD n'a pas été saisie cette année pour une révision des appréciations de rendez-vous de carrière. Nous ignorons le nombre de recours gracieux, mais vous ne manquerez pas de nous le communiquer aujourd'hui.

Dans tous les cas, il y en aurait eu un nombre significatif si tous les collègues déçus par leur évaluation avaient « osé » se saisir des procédures qui existent... Car cela vous surprendra sans doute, mais nous les avons eus au téléphone, ces collègues dont le recours eût été légitime et qui y ont renoncé par peur de « représailles » réelles ou supposées de la part de leur hiérarchie immédiate ou lointaine, par crainte d'être moins bien considérés encore ou bloqués pour la suite de leur carrière, par fierté aussi pour certains qui se refusent à quémander ce qui devrait leur être dû... Et enfin, il faudrait également rajouter celles et ceux qui se sont tus par fatalisme, sentiment délétère mais grandissant dans la profession. La persistance de ces ressentis doit interroger l'Institution sur sa lecture du système qui continue d'infantiliser un trop grand nombre d'enseignants.